

**Attribution du produit de la bourse aux livres 2022 de la BU Santé.**

## Conseil d'administration du 26 septembre 2022

### Délibération 2022/09/CA-014

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu la "bourse aux livres" organisée en janvier 2022 permettant la revente à prix symbolique des ouvrages sortis des collections de la BU Santé ;*

*Vu la somme recueillie à l'issue de cette vente qui s'élève à 1005 € ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers attribuent le produit de la bourse aux livres de la B.U. Santé, soit un montant de 1 005 € aux associations étudiantes en Santé engagées dans l'humanitaire, la solidarité et le social après appel à projet :**

- Association Etudiante Pêle-Mêle : 750 €,
- Association des étudiants en Pharmacie de Toulouse (AEPT) : 255 €.

Toulouse, le 26 septembre 2022  
Le Président,




Jean-Marc BOTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 32

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0